



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: RHIZOPON A EN POWDRE  
Code du produit: 00194

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: RHIZOPON B.V.  
Adresse: Rijndijk 263a- Postbus 110.2394 ZG.HAZERSWOUDE.PAYS-BAS.  
Téléphone: +31(0)713415146. Fax: +31(0)713415829.  
info@rhizopon.com  
www.rhizopon.com  
Distribué par:  
UNIPEX Solutions France  
100, 101 Terrasse Boieldieu - La Défense 8  
92042 Paris La Défense  
Téléphone : +33 (0)1 47 32 81 30. Fax : +33 (0)1 41 96 22 00  
Email : fds@unipexsolutions.fr

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Préparation favorisant l'enracinement des boutures d'arbres et de cutures florales diverses.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	14807-96-6	238-877-9	TALC			99.50 %
	87-51-4	201-748-2	INDOL-3-YLACETIC ACID			0.50 %

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.  
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire  
En cas de troubles : Consulter un médecin  
Ne rien faire absorber par la bouche.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes, en maintenant les paupières écartées.  
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé  
Laver à l'eau et au savon  
Consulter un médecin en cas de troubles

**En cas d'ingestion :**

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient.  
Consulter un médecin

**Information pour le médecin :**

Appliquer un traitement symptomatique.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné.

**Moyen d'extinction approprié :**

Poudre sèche  
Dioxyde de carbone  
Eau pulvérisée

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Porter un équipement anti-incendie complet et une protection respiratoire (appareil respiratoire autonome)  
Après utilisation de l'équipement anti-incendie, le nettoyer complètement.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Porter un masque à poussières et des lunettes si nécessaire  
Éviter la formation de poussière; ne pas inhaler les poussières.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Balayer et éviter la formation de poussière.  
Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination.  
Puis nettoyer le sol avec une grande quantité d'eau.

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Éviter l'inhalation des poussières .  
Empêcher la formation de nuages de poussières  
Ouvrir les récipients à l'extérieur, à l'abri du vent et de l'humidité.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

Éviter la formation de poussière.  
Conserver hors de portée des enfants.  
Porter des gants appropriés, vêtements de travail et lunettes de protection.

**Stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.  
Garder le container hermétiquement clos.  
Stocker entre 20°C. et 30°C. dans un endroit sec, bien ventilé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé .

---

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.  
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.  
En cas de formation de poussières, ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.  
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et poussières sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.  
Eviter l'inhalation des poussières.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

Fraction alvéolaire.valeur réglementaire contraignante	VME[06/2006] = 5 mg/m3
Fraction inhalable.valeur réglementaire contraignante	VME[06/2006] = 10 mg/m3
Talc (sans fibre d'amiante) (poussières alvéolaires)	TWA : 1mg/m3 (8 heures d'exposition) - groupe à risque pour les femmes enceintes :classe C(2001)/ pas de risque d'effets néfastes pendant la grossesse pour le fœtus.

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
14807-96-6	2 mg/m3	-	-	-	R

**Protection respiratoire :**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié( filtre à poussière type P2)  
Il n'est pas nécessaire de porter une protection respiratoire en cas de systèmes de ventilation et d'évacuation suffisants ou de systèmes fermés.

**Protection des mains :**

Porter des gants appropriés:  
- gants en néoprène  
- gants nitrile

**Protection des yeux et du visage :**

Lunettes de sécurité

**Protection de la peau :**

Se laver les mains après le travail.  
Vêtements de travail.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales :**

Etat Physique :	Poudre ou poussières.
Couleur :	gris
Odeur :	presque inodore

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
pH en solution aqueuse :	9 - 12
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	non précisé.
Densité relative :	2,7 ( H <sub>2</sub> O= 1)
Hydrosolubilité :	Insoluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :	167 °C.
Point éclair	>93°C.

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

### Conditions à éviter :

Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Eviter toute formation de poussière.

### Matières à éviter :

- Acides et métaux

### Produits de décomposition dangereux :

Peu probable sous les conditions normales de manipulation et de stockage recommandées.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### En cas d'ingestion :

Nocif en cas d'ingestion d'une quantité importante de produit.

### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Légèrement irritant.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Légèrement irritant.

### Autres données :

Inhalation

Toxicité aiguë - Orale

Toxicité aiguë -inhalation

Toxicité chronique

Contient des poussières de Talc qui provoquent toux et difficultés respiratoires.L'évaporation est négligeable à 20°C; une concentration nocive de particules en suspension dans l'air peut rapidement être atteinte suite à une dispersion .La substance peut avoir des effets sur les poumons, qui engendre la pneumoconiose de talc

DL50 = 150 mg/kg (acide  $\beta$ -indole acétique)

CL50= >500 mg/kg[souris/1h]-(acide  $\beta$ -indole acétique)

Les femmes enceintes ne doivent pas travailler au contact de ce produit La présence d'acide  $\beta$ -indole acétique induit un danger possible car il est connu pour provoquer des altérations de la fertilité. De plus, il y a un risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant et un danger d'effets irréversibles très graves sur le fœtus. Des effets cancérogènes et sur le développement foetal ont été rapportés suite à des études sur animaux au contact d'acide  $\beta$ -indole acétique

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

**Persistance et dégradabilité :**

Le produit est facilement biodégradable

**Potentiel de bioaccumulation :**

Aucune donnée disponible

**Écotoxicité :**

Non disponible

---

### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :**

02 01 09 c

---

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

---

### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

S 22 Ne pas respirer les poussières.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

---

### 16 - AUTRES DONNÉES

Ces informations sont basées sur la connaissance du produit à la date du 26 mars 2006.

Elles sont fournies sans garantie, express ou implicite, autre que la garantie qu'elles reflètent toute la connaissance de la société RHIZOPON. Elles ne se rapportent qu'au produit spécifique désigné dans ce document, et non à l'emploi en association avec un quelconque autre produit ou dans quelconque processus. RHIZOPON n'assume aucune responsabilité légale concernant l'utilisation de ces informations ou les actions entreprises sur leur foi.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**